



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

3^e séance du mardi 16 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

– vu l'interpellation urgente de Mme Romane Benvenuti « Attaque à la voiture-bélier lors d'une manifestation en soutien au peuple palestinien : comment expliquer la passivité et le « deux poids, deux mesures » du Corps de police lausannois face à un tel incident violent ? » ;

– vu la réponse municipale ;

– considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette à disposition l'ensemble des preuves et témoignages (vidéos, communications des agents, appels à témoins, etc.) permettant au ministère public de mener l'enquête de la manière la plus rigoureuse et la plus transparente possible

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité réitère le droit inaliénable à manifester en toute sécurité pour chaque lausannois·e, dans le respect des droits démocratiques et la dignité de toutes.

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité informe et communique de manière transparente sur le suivi de l'affaire de l'attaque à la voiture-bélier ».

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi seize septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



La secrétaire adjointe :